

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 16 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

**750-26 Délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions /
ANNULE ET REMPLACE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le domaine suivant doit être retiré des délégations du Conseil Municipal à Mr Le Maire, domaine mentionné dans la délibération n°729-26 en date du 13 avril 2026 :

« 9° de signer les conventions avec les opérateurs de réseaux (SyDEV, Vendée Eau, ERDF...) quand celles-ci concernent des travaux d'entretien de réseaux ou des opérations d'aménagements dont le programme a été préalablement arrêté par le Conseil Municipal; »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIRE ce domaine de délégation de la délibération n°729-26

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice :	19
de Conseillers présents :	13
de Votants :	17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 16 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

751-26

Camping Municipal – Acquisition d'un Mobil Home

Sur proposition de Mr le Maire :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré , à l'unanimité:

- Décide d'acquérir un Mobil Home d'une valeur de 11 082 € TTC (comprenant les frais de livraison, de calage, et de raccordement) et ce en vue de son installation dans le camping municipal.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique de ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de
Sa réception en Sous Préfecture le :

Et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire , André Boulot ,



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers ,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur
Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 16 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan,
POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

752-26 Répartition des subventions exercice 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les crédits qui ont été inscrits au budget pour l'année 2026 au titre des subventions et qu'il convient de répartir .

Le Conseil Municipal fixe la répartition pour l'année 2026 comme suit :

<u>Association</u>	<u>Propositions 2026</u>	<u>Abs</u>	<u>Contre</u>	<u>Pour</u>	<u>Observation</u>
Tennis	500,00 €	0	0	17	
	1 500,00 €	0	0	17	
Foot Espoir 85	2 750,00 €	0	0	17	
	3 000,00 €	0	0	17	
Vis ta forme	200,00 €	0	0	17	
Détente vitalité	300,00 €	0	0	17	
Ass. Musicale de Nalliers	800,00 €	0	0	17	
Ass. Sauvegarde du Moulin	100,00 €	0	0	17	
Loribel	100.00 €	0	1	16	
Les cavaliers de la traire	1 000,00 €	0	0	17	
Samouraï Karatédo	350,00 €	0	0	17	
Tennis de table	100,00 €	0	0	17	
Twirling	2 000,00 €	0	0	17	
Esprit Judo	1 000,00 €	0	0	17	
La tourmaline	1 000,00 €	0	0	17	
A tché fêtes	100,00 €	0	0	17	
Les colliberts	100,00 €	0	0	17	
Brassens s'amuse	100,00 €	0	0	17	
ADMR Hermenault	820.00 €	0	0	17	
Club de l'amitié	150.00 €	0	0	17	
ADMR Luçon	3 180.00€	0	0	17	
RASED	300,00 €	0	0	17	
Ste de Chasse	200,00 €	0	0	17	
Ass. Marcel Fleury EPHAD	100,00 €	0	0	17	
Nalliers welcome	100,00 €	0	0	17	
FNACA	220,00 €	0	0	17	

Jeunes sapeurs des Pertuis	100,00 €	0	0	17	
Téléthon	200,00 €	0	0	17	
Banque alimentaire	200,00 €	0	0	17	
Resto du cœur	50,00 €	0	0	17	
Secours Catholique	100,00 €	0	0	17	
Amis de la solidarité	100,00 €	0	0	17	
Bibliothèque	4 000,00 €	0	0	17	
Les Volants du Sud Vendée	500,00 €	0	0	17	
Kick-Boxing	100,00 €	0	0	17	
OCCE Vendée	30,00 €	0	0	17	
Ecole Brassens	2 720,00 €	0	0	17	
Ecole de Chevrette APEC	1 621.50 €	0	0	17	
Amicale Laïque	1 327,00 €	0	0	17	

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 16 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

753-26 Réfection chemin du Motty / Choix de l'entreprise

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité d'effectuer un arasement des accotements puis un profilage du chemin avec dôme en 0/20 GNTa puis un compactage.

A cet effet, il a reçu 2 devis de :

- L'entreprise GUYONNET d'un montant de 38 947.50€ ht
- L'entreprise BAUDRY TP d'un montant de 47 148.00€ ht

Après analyse des offres, il s'avère que les prestations techniques ne sont pas similaires.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, pour:17, contre:0, abstentions:0:

- Repousse sa décision de retenir une entreprise
- Entame une réflexion sur 3 alternatives différentes qui seront présentés lors d'un futur Conseil Municipal

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 16 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

754-26 Participation financière sollicitée par le SIVU de Transport de Saint-Hermine pour le transport scolaire d'un élève scolarisé dans un établissement privé

Vu la demande de participation financière adressée par le SIVU de Transport de Saint-Hermine concernant les frais de transport scolaire d'un élève domicilié sur la commune de Nalliers et scolarisé au collège privé Saint-Paul de Saint-Hermine ;

Considérant que la commune de Nalliers est desservie par des établissements d'enseignement public permettant la scolarisation des élèves du secteur ;

Considérant que l'inscription de l'élève concerné au collège privé Saint-Paul de Saint-Hermine résulte d'un choix des représentants légaux et ne répond pas à une obligation liée à l'absence d'offre éducative publique adaptée ou accessible ;

Considérant que la commune n'est pas tenue de participer aux frais supplémentaires engendrés par un choix individuel de scolarisation dans un établissement privé lorsque des solutions de scolarisation sont disponibles dans les établissements publics du secteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 : De ne pas donner une suite favorable à la demande de participation financière présentée par le SIVU de Transport de Saint-Hermine concernant le transport scolaire de l'élève domicilié à Nalliers et scolarisé au collège privé Saint-Paul de Saint-Hermine.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente décision au SIVU de Transport de Saint-Hermine et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 13
de votants : 17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 16 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

755-26 Constitution commission communale des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 1650-1 du code général des impôts;

En vue de constituer la commission communale des impôts ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 17 voix favorables, propose les personnes ci-après désignées :

Nom	Prénom	Rue	CP	Ville
FERAND	Gilles	16 rue Maurice Ravel	85370	Nalliers
GENDRON	Alain	25 chemin du Moulin	85370	Nalliers
GARNIER	Michel	11 rue Jean Yole	85370	Nalliers
TURCOT	Joëlle	1 rue Emile Zola	85370	Nalliers
VIOLET	Adeline	46 rue de l'Epi d'Or	85370	Nalliers
GUYONNET	Damien	Rue de la Corderie	85370	Nalliers
MENANTEAU	Guy	14 rue St Jean	85210	St Aubin la Plaine
FRISQUE	Agnès	route de Chaillé les Marais	85370	Nalliers
VEQUAUD	Christian	rue de la Groix	85370	Nalliers
FONTENIT	Roger	8 Chemin de l'Ile	85370	Nalliers
VEQUAUD	Noëlle	29 rue Jean Moulin	85370	Nalliers
FERSANCOURT	Yannick	rue des Vignes	85370	Mouzeuil St Martin
ALLETRU	Elisabeth	18 chemin du Motty	85370	Nalliers
VALLIN	Daniel	65 route des Huttes	85370	Nalliers
TEXIER	Christine	45 chemin du Quart	85370	Nalliers
VEQUAUD	Bernard	32 rue de la Grenaiterie	85370	Nalliers
VEQUAUD	Marie Luce	rue de l'Ilot les Vases	85370	Nalliers
PORCHER	Alain	6 route de Chaillé les Marais	85370	Nalliers
GOINEAU	Roger	11 rue de la Chanolière	85370	Nalliers
VEQUAUD	Josy	12 rue de la Groix	85370	Nalliers
VEQUAUD	Lionel	Route de Saint Aubin	85370	Nalliers
RECOQUILLON	Michel	Rue Pasteur	85370	Nalliers
CANTIN	Eric	15 rue de Nermoux	85370	Nalliers
BERNARD	Fabienne	rue du Maréchal Leclerc	85370	Nalliers
DOUTEAU	Jean-Luc	26 rue de la Grenaiterie	85370	Nalliers

GADE	Isabelle	Chemin du Champiou	85370	Nalliers
------	----------	--------------------	-------	----------

Certifiée exécutoire compte tenu de
sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 15 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

756-26 « Pass Assoc' » - modalités d'attribution

Monsieur VIOLET Fabien présente au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un « Pass Assoc' », avec pour principal objectif de promouvoir les pratiques culturelles et sportives par les plus jeunes, en favorisant l'adhésion des tous aux associations.

Le Conseil est prié de fixer les modalités d'attribution de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Fixe les modalités d'attribution suivantes :

- Tous les ans, attribution d'un bon d'une somme de 15 € à tous les enfants de 4 ans à 16 ans de la commune en vue de contribuer à l'adhésion à une association (licence pour les clubs sportifs).
- L'enfant doit habiter la commune.
- Sont concernées toutes les associations de la commune, de la communauté de commune et des communes alentours, dans la mesure où elles ne sont pas présentes sur la commune.
- L'association collectera l'ensemble des bons reçus et en demandera le paiement par la suite à la Commune.

Le conseil mandate monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de
Sa réception en Sous Préfecture le :

Et de sa publication le

Fait et délibérés les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice : 19
de Conseillers présents : 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 15 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

757-26 Propriété Communale – Mise en vente d'un bien immobilier

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Propriété	Superficie	Valeur
AM 289	863 m ²	40€ le m ²
AM 170	41 m ²	40€ le m ²

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- donne un accord sur cette vente au prix de 40€ nets vendeur au profit de Mr Archambault
- précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 15 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

758-26 Aménagement de Sécurité RD 949 Rue Victor Hugo / Convention du département

Suite aux travaux rue Victor Hugo, effectués sur le domaine public, il convient d'établir une convention avec le gestionnaire de cette voie

Co-signataire	Nature des entretiens ultérieurs mentionnés dans la convention	Vote
Commune	- Bétons désactivé sur trottoirs - Les bordures - Remplacement de la signalisation verticale relevant de sa compétence - La signalisation horizontale liée à l'aménagement - Le réseau d'eaux pluviales	unanimité
Département de la Vendée	Réparations de la chaussée dans ses parties revêtues en produits bitumineux	unanimité

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-six le 24 du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire. Date de la convocation le 15 juin 2026

Membres présents :

M. FABRE Bruno, TALKI Jean Pierre, JOLLY Martine, VIOLET Fabien, VEQUAUD Jacques, PIARD Franck, BERNARD Dylan, POYVRE Elise, PIERRE Laura, CANTETEAU Florent, LEITAO Delphine, RIFFAUD Samuel, AUFRAY Elodie

Membres absents :

DAVID Flavie donne pouvoir à Bruno FABRE
GRASSINEAU Lydie donne pouvoir à Martine JOLLY
BONNEAU Nicolas donne pouvoir à Fabien VIOLET
ANDIN Elie donne pouvoir à VEQUAUD Jacques
COSSON Mathilde ne donne aucun pouvoir
GRASSINEAU Aurélie ne donne aucun pouvoir

Martine JOLLY est élue secrétaire de séance

759-26 Incorporation dans le domaine communal de biens immobiliers présumés sans maître (Succession vacante depuis plus de 10 ans en zone FRR) – Parcelles AN 125, AN 452, AN 489 et AN 491, propriété de M. PROD'HOMME décédé le 22/07/2015

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1123-1 (1°) et L. 1123-3 ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, instaurant le zonage « France Revitalisation Rurale » (FRR) entré en vigueur au 1er juillet 2024, constatant que la commune de Nalliers est classée dans ce dispositif ;

Vu l'article L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que, par dérogation, le délai de l'article L. 1123-1 (1°) est ramené à 10 ans (au lieu de 30 ans) pour les successions ouvertes depuis plus de dix ans et pour lesquelles aucun successible ne s'est présenté, lorsque les biens sont situés dans le périmètre d'une zone France Revitalisation Rurale (FRR) ;

Vu les rapports de constatation d'abandon et de vacance manifeste dressés le 17/12/2025 et 12/01/2026 par la Cheffe de service de la Police Municipale de Nalliers, confirmant l'absence d'occupant et l'état d'inoccupation prolongée du logement situé sur lesdites parcelles ;

Vu le rapport du 11 juin 2026 de la police Municipale de constatant l'état d'abandon

Considérant que Monsieur Prod'homme Francis, né le 05/01/1929 et propriétaire des parcelles cadastrées section AN n° 125, AN n° 452, AN n° 489 et AN n° 491, commune de NALLIERS, est décédé le 22/07/2015 ;

Considérant que la succession de Monsieur Prod'homme Francis a été ouverte il y a plus de dix ans (décès survenu en 2015) et qu'aucun successible ne s'est présenté pour réclamer ladite succession ; que la vacance de la succession est ainsi juridiquement constatée au regard des critères applicables aux zones FRR ;

Considérant que si une occupation sans droit ni titre par un tiers a pu être observée par le passé, les dernières constatations matérielles formalisées par la Police Municipale en date du 17/12/2025 et 12/01/2026, établissent de manière certaine que le logement est désormais entièrement libéré, vide de tout occupant, et qu'aucun ayant droit

ne s'est manifesté pour en revendiquer la propriété ou la gestion ;

Considérant l'intérêt public que présente l'acquisition de ces parcelles pour la commune de Nalliers, afin de permettre la maîtrise foncière, la valorisation du patrimoine local ou la mise en œuvre de projets d'aménagement collectif ;

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre la procédure d'incorporation de ces biens présumés sans maître dans le patrimoine communal ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 : CONSTATE que les immeubles non bâtis et bâtis situés sur le territoire de la commune de Nalliers, cadastrés comme suit, sont présumés sans maître du fait d'une succession vacante ouverte depuis plus de 10 ans en zone FRR :

Section AN n° 125 – Le Bourg – Jardins (J) – 925 m²

Section AN n° 452 – Le Bourg – Sols (S) – 137 m²

Section AN n° 489 – 47 chemin du Quart – Sols (S) – 1415 m²

Section AN n° 491 – Le Bourg – Sols (S) – 2 m²

Ci-devant appartenant à Monsieur Prod'homme Francis, décédé le 22/07/2015.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'incorporation de plein droit de ces parcelles dans le domaine privé de la Commune de Nalliers, sous réserve de l'accomplissement des formalités de publicité requises par la loi (affichage en mairie et transmission au contrôle de légalité de la sous-préfecture de FONTENAY LE COMTE)

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté constatant que les conditions d'application de l'article L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques sont remplies, et constatant le transfert de propriété dans le domaine communal (Notification et dépôt du dossier complet auprès du Service de la Publicité Foncière compétent pour officialiser le titre de propriété de la commune)

ARTICLE 4 : CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux mesures de publication et de notification légales, notamment l'affichage en mairie, la publication au fichier immobilier (Service de la Publicité Foncière) ainsi que la notification aux services de l'État (Domaines / Direction générale des Finances publiques).

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris l'acte administratif de constatation de transfert de propriété.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno FABRE

